

Cahiers du CEVIPOL. 2011/2
Les working papers de Bruxelles
(<http://dev.ulb.ac.be/cevipol>)

Le Mouvement Européen ou les difficultés de l'action collective transnationale

Julie Pernet¹

CEVIPOL, Université Libre de Bruxelles

¹ Un grand merci à celles et ceux qui, par leurs commentaires, suggestions et relecture, ont contribué à améliorer cette recherche

Liste des abréviations

AEDE : Association Européenne des Enseignants
CCE : Conseil des Communes d'Europe
JEF : Jeunes Européens Fédéralistes
LECE : Ligue Européenne de Coopération Economique
MEI (ou ME): Mouvement Européen International
MEA : Mouvement Européen-Allemagne
MEB : Mouvement Européen-Belgique
MEF : Mouvement Européen-France
MFE : Mouvement pour la Fédération Européenne
MLEU : Mouvement Libéral pour l'Europe unie
MSEUE : Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe
NEI : Nouvelles Equipes Internationales
UEF : Union Européenne des Fédéralistes
UEM : United European Movement
UPE : Union Parlementaire Européenne
UREU : Union des Résistants pour une Europe Unie

Introduction

Dans ces circonstances et dans ce champ d'action, l'organisation du Mouvement Européen apparaît à certains trop lourde, trop riche d'organisations diverses. [...]. Elle est une image, sans doute la seule possible, de l'Europe qui se construit : assurer l'unité tout en préservant la diversité de vocations, de cultures et de langues, de philosophies religieuses ou politiques, de goûts, de souvenirs et d'intérêts.²

Le Mouvement Européen comme reflet permanent de la construction européenne et de ses évolutions : c'est en ces termes que le secrétaire général du Mouvement Européen International (MEI/ME), Robert Van Schendel rendait compte de la structure naissante de cette organisation, tantôt unifiée, tantôt divisée, et bien souvent critiquée. Créé formellement le 25 octobre 1948 à Bruxelles à la suite du Congrès de la Haye, le Mouvement Européen est perçu comme un groupe de promotion européenne³, une organisation de la « société civile européenne »⁴, ou un lobby d'intérêt public⁵. Au niveau de sa structure, le MEI est un réseau décentralisé mais fortement institutionnalisé et hiérarchisé qui fonctionne selon une logique verticale et horizontale⁶. Il est composé d'un secrétariat international et regroupe à la fois des conseils nationaux présents dans quarante-quatre pays européens et des organisations européennes diverses. Le thème principal de son action depuis sa création demeure l'organisation politique de l'Europe, et plus précisément, la constitution d'une fédération européenne démocratique proche des citoyens.

Depuis 1948, le bilan du MEI est plutôt contrasté : tout d'abord loué pour son rôle avant-gardiste dès les débuts de la construction européenne, il connut dès les années 1960 des échecs répétés et une profonde crise de légitimité dont les effets se ressentent encore aujourd'hui. De moteur politique en 1948, le Mouvement Européen est peu à peu devenu l'acteur supplétif voire périphérique d'une communauté européenne approfondie et élargie. Ce constat apparaît très explicitement dans les trop rares études qui dépassent l'approche

² AHCE ME 647, « Le Mouvement Européen », juillet 1957, texte de Robert Van Schendel, paru dans *European American Survey*, p. 7

³ Marianne Segers et Pascaline Winand, « Les groupes promotionnels de l'idée européenne en Belgique » in Elisabeth du Réau et Robert Frank, (eds.), *Dynamiques européennes. Nouvel espace. Nouveaux acteurs 1969-1981*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, pp. 187-215

⁴ Julien Weisbein, « Sociogénèse de la « société civile européenne » », *Raisons politiques*, n° 10, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, mai 2003, p. 125-137.

⁵ Jean-Marie Palayret, « Le mouvement européen 1954-1969. Histoire d'un groupe de pression » in Gérard Bossuat et René Girault (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée : nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 363-383

⁶ La définition que donne Ariel Colonomos des réseaux implique en effet un niveau de hiérarchisation souple qui laisse la place à des coordinations lâches (types forums) et à des organisations plus institutionnalisées. in Ariel Colonomos, « Introduction » in Ariel Colonomos (dir.), *La Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 23.

strictement historique des mouvements fédéralistes⁷ et proposent une étude longitudinale de l'organisation⁸. Ses difficultés actuelles pour revenir sur le devant de la scène nous semblent d'autant plus surprenantes que l'Union européenne a, depuis les années 1990, fait de sa coopération avec la « société civile » l'un des leitmotifs de sa gouvernance⁹. *Pourquoi un tel effacement ?* Cet article propose ainsi de revenir sur cette évolution non pas dans une tentative descriptive mais bien explicative. A la lecture des archives du Mouvement Européen, ce déclin s'expliquerait par la perte progressive de la « raison d'être » du MEI : une fois l'Europe construite, quelle utilité reste-t-il en effet à une organisation qui en appelait la formation ? Cette explication ne nous semble pas entièrement convaincante. S'il est vrai que la marche de l'UE a pu participer au déclin du MEI, elle lui a également donné les moyens de renouveler sa stratégie d'action. Depuis le milieu des années 1990, l'influence des organisations de la société civile au niveau européen ne passe pas seulement par un travail politique de lobbying mais plus généralement par un rôle d'incitant au débat public et de formation pédagogique du citoyen¹⁰. Le MEI a lui-même profité de cette nouvelle voie d'action en délaissant progressivement le lobbying fédéraliste pour se tourner massivement pendant les années 2000 vers la sensibilisation des citoyens (Journée du 9 mai, campagne « Europe@home » en 2005, « training Academy » pour les étudiants). Son influence politique actuelle se concrétise ainsi davantage via l'organisation d'événements de masse, ou de consultations populaires¹¹ que par un lobbying « traditionnel » dans les couloirs de l'Europe. Dans une perspective moins structuraliste, nous pensons que le déclin du MEI s'explique avant tout par un problème d'action collective qui ne met toutefois pas nécessairement en danger l'existence de la structure au niveau européen¹². Nous pensons en effet que le fonctionnement interne de cette

⁷ Pour ces études historiques, voir Nathalie Tordeurs, « Le Mouvement Européen : tentative de récupération ? » in *Naissance des mouvements européens en Belgique 1946-1950*, Bruxelles, New-York, P.I.E.-P. Lang, 2000, p.153-195 ; Bertrand Vayssière, *Vers une Europe fédérale ? Les espoirs et actions fédéralistes au sortir de la Seconde Guerre Mondiale*, Bruxelles, P.I.E, Peter Lang, 2007

⁸ Voir par exemple Jean-Marie Palayret, « Le mouvement européen 1954-1969. Histoire d'un groupe de pression » *op.cit.* ; Julien Weisbein, « Les mouvements fédéralistes ou les entrepreneurs déçus d'une Europe politique (années 1950-1990) » in Olivier Baisnée et Romain Pasquier (dir.), *L'Europe telle qu'elle se fait. Européanisation et sociétés politiques*, Paris, CNRS Editions, 2007 p. 35-54 ; Marc Germanangue, « Le mouvement européen et la France : les limites de la logique de réseau » in Ariel Colonomos (dir.), *op.cit.*, pp. 217-244

⁹ Et ce, pour des questions de légitimité : Rosa Sanchez Salgado, *Comment l'Europe construit la société civile*, 2007, Paris, Dalloz ; Sabine Saurugger, « Démocratiser l'Union européenne par le bas ? Des 'groupes d'intérêt' à la 'société civile organisée' », in Cohen et Vauchez (dirs), *La constitution européenne. Elites, mobilisations, votes*, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles, 2007, p.131-149 ; « Organized civil society » as a legitimate partner in the European Union », 2007, disponible sur <http://www.ceri-sciencespo.com>; Stijn Smismans (eds.), *Civil society and legitimate European governance*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2006

¹⁰ Carlo Ruzza, «EU public Policies and the Participation of Organized Civil Society», Working Paper, Università di Trento, 2005, p. 1-33

¹¹ Voir par exemple le projet transnational « Notre futur - Notre Europe: promouvoir l'identité Européenne » organisé de septembre 2002 à mars 2003, large consultation transnationale sur le Traité constitutionnel dont les conclusions furent présentées lors de la conférence internationale d'Athènes (21-22 février 2003).

¹² Nous avons choisi de nous inscrire dans le cadre des travaux sur l'action collective au niveau européen qui signifie l'action concertée au niveau transnational en vue d'obtenir des objectifs communs. Pour cette étude de

organisation est imparfait et qu'il est caractérisé par un processus de nationalisation profond et durable qui dépasse la simple décentralisation. Focalisant notre attention sur la relation MEI/conseils nationaux, nous veillerons à caractériser et nuancer le jeu des relations intra-réseau. Celles-ci sont loin d'être uniquement verticales et horizontales, mais sous-tendent également des velléités d'autonomie, des intérêts unilatéraux ou réciproques à la collaboration et des logiques stratégiques personnelles dans un jeu de relations informelles.

Cet article propose ainsi une étude de cas sur une organisation historique qui a traversé la totalité de la construction européenne et qui reste délaissée au niveau académique. Même si notre recherche ne prétend pas parler pour l'ensemble des groupes d'intérêt publics, elle offre un exemple concret de la difficulté de mobiliser les acteurs nationaux au niveau transnational et questionne les conditions du maintien des structures associatives au niveau européen. En outre, par son approche historique, elle présente l'avantage d'appréhender notre variable explicative sur une longue durée (1948 à nos jours).

Notre travail cherchera tout d'abord à mettre en évidence les manifestations de ce problème d'action collective dont souffre le MEI (1) qui s'expliquent par deux processus centrifuges : l'autonomisation, d'une part, des conseils nationaux et d'autre part, du secrétariat international lui-même (2). Nous questionnerons ensuite la pertinence de l'existence d'une structure transnationale en mettant à jour les incitants qui sous-tendent le maintien de la participation des conseils au jeu européen (3).

1/ Le constat : le Mouvement Européen et les carences de la coopération interne

Comme l'affirme Justin Greenwood : “[...] *the need to “explain” associability presupposes the existence of a “collective action problem”*”.¹³ Avant d'expliquer le maintien du Mouvement au niveau européen, il nous faut révéler les manifestations des défauts de la transnationalité au sein de cette association. En effet, le simple fait de s'organiser au niveau européen ne suffit pas à assurer le bon fonctionnement interne d'un réseau. Comme le révèle l'étude du Mouvement Européen, la principale manifestation de ce problème d'action

cas, nous préférons cette problématique à celle de l'eupéanisation des mouvements sociaux qui peut signifier tout à la fois la capacité des mouvements nationaux à s'organiser au niveau européen (approche bottom-up) et l'influence des politiques européennes sur lesdits mouvements nationaux (approche top-down).

¹³ Justin Greenwood, “EU Interest Groups and their Members: When is Membership a “Collective Action Problem”?”, in Chabanet, Balme et Wright (dirs.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 250

collective réside dans la coopération limitée entre ses membres, à tous les niveaux. Si l'implication institutionnelle des représentants des conseils au sein des organes internationaux de décision du MEI est relativement satisfaisante, la coopération en pratique est cependant globalement insuffisante. Cet état de fait a été abondamment critiqué par les dirigeants du Mouvement Européen, et ce, dès les années 1960 à l'heure où l'activité de l'organisation semblait dans une lente indifférence, mais surtout à partir des années 1970, parallèlement au développement d'une période économique peu favorable à l'action unie et courageuse¹⁴.

Une coopération verticale limitée

Concernant la coopération verticale (entre les conseils et le secrétariat européen), l'action transnationale a tout d'abord souffert des retards de paiement chroniques de la part des conseils nationaux. Cette irrégularité financière qui inquiétait les dirigeants du MEI dès 1958¹⁵ empira avec l'évolution de la situation économique européenne, si bien qu'au milieu des années 1980, le secrétariat international multipliait les rappels à l'ordre à l'égard de certains conseils (autrichien, danois, belge et français notamment)¹⁶. Dans la majeure partie des cas, les retards résultaient moins d'un manque de volonté que des difficultés rencontrées par ces acteurs nationaux pour subvenir à leurs propres besoins¹⁷. Mis à part les problèmes de trésorerie des conseils les plus anciens, les « nouveaux » conseils d'Europe de l'Est reconnus après la chute de l'URSS, accumulaient également les dettes auprès du MEI qui pré-finançait la majeure partie de leurs activités débutantes¹⁸. Dans un climat économique détérioré, l'état des finances était ainsi devenu un sujet d'inquiétude récurrent pour le Mouvement Européen qui devait en outre apporter son soutien financier à certaines de ses organisations constitutives (UEF et JEF par exemple)¹⁹.

¹⁴ Voir par exemple les rapports : AHCE ME n° 2517, « Vers un Mouvement européen réformé », *op.cit.* ; AHCE ME n° 2517, « Vers l'adaptation du Mouvement Européen aux réalités politiques actuelles », Rapport du secrétaire général M. van Schendel, juillet 1979 ; AHCE ME n° 2517, « Lettre aux secrétaires généraux », *op.cit.* ; « Rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'activités 2009 et des priorités politiques du MEI », texte présenté par le secrétaire général Diogo Pinto lors du Conseil des membres du MEI des 11 et 12 décembre 2009.

¹⁵ AHCE ME n° 916 « Sans titre », budget 1958-1959.

¹⁶ AHCE ME n° 2596, Correspondance du MEI (directeur et secrétaire général) avec les secrétaires généraux des conseils nationaux, 1981-1988.

¹⁷ Voir Marianne Segers et Pascaline Winand, « Les groupes promotionnels de l'idée européenne en Belgique », *loc.cit.*, p. 192-193 et Marc Germanangue, « Le Mouvement Européen et la France : les limites de la logique de réseau », *loc.cit.*, p. 230-231.

¹⁸ AHCE ME n° 2603, « Rapport du secrétaire général », M. Molenaar, 1^{er} novembre 1992, p. 11. Le rapport de Diogo Pinto en 2009 faisait également état de ces difficultés persistantes. « Rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'activités 2009 et des priorités politiques du MEI », *op.cit.*, p. 1.

¹⁹ AHCE ME n° 2603 « Rapport du secrétaire général », M. Molenaar, 15 octobre 1990, p. 9.

A ces problèmes de fonds s'est ajoutée une participation parfois limitée des Mouvements nationaux aux activités et aux projets transnationaux²⁰. Outre les cas ponctuels d'absentéisme acceptés, le manque d'implication chronique des conseils est rapidement devenu problématique pour organiser des événements de grande ampleur. En atteste par exemple la difficile organisation du Congrès de la Haye de 1988, véritable défi pour les conseils nationaux qui testaient là leur capacité à jouer ensemble. Comme l'explique le rapport du secrétaire général de l'époque M. Molenaar, les conseils nationaux ont rapidement révélé leurs limites à réaliser un projet de cette ampleur : les délais impartis n'ont pratiquement jamais été respectés et le recrutement des participants s'est opéré de manière tardive, avec beaucoup de difficultés²¹. Les préparatifs des congrès de Dublin, de Fiesole et de Copenhague à la fin des années 1980 ont également grandement déçu le secrétaire général. Etaient ici en cause la capacité et la bonne volonté des conseils à relayer l'information et promouvoir ces événements auprès de leurs membres pour attirer un large public²². En 2009, la contribution des organisations membres (conseils et associations confondus) aux projets récents du MEI décevait encore le secrétaire général du MEI²³.

Une coopération inter-conseils peu développée

Au niveau de la coopération horizontale, c'est-à-dire, entre les membres eux-mêmes, celle-ci s'est avérée encore plus limitée que la coopération verticale. La communication entre les conseils, en dehors des rencontres institutionnelles²⁴, reste en effet assez faible. Comme l'avouait un responsable du Mouvement Européen-France « *Le ME-F travaille peu avec d'autres sections nationales* »²⁵. C'est également le cas pour le Mouvement Européen-Belgique, qui n'exploite qu'épisodiquement les possibilités de partenariat avec les autres conseils frontaliers²⁶. Un ancien secrétaire général du MEB, regrettait d'ailleurs cette situation où « *chacun restait dans son coin* »²⁷ et aurait souhaité pouvoir intensifier ces contacts. Dans la majeure partie des cas, il semblerait donc que pour leurs activités nationales, les conseils aient

²⁰ AHCE ME n° 2517, SG/P/13, « Situation et Fonctionnement du Mouvement Européen », *op.cit.*, p. 10.

²¹ AHCE ME n° 2603 « Rapport du secrétaire général », M. Molenaar, septembre 1988, p. 5.

²² AHCE ME n° 2517, « Lettre du secrétaire général aux secrétaires généraux », *op.cit.*, p. 2.

²³ Ces projets étaient : la conférence finale du projet « Family Responsible Organisations », le Congrès d'Alicante et les cinq débats régionaux du projet European Citizens's Consultations. « Rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'activités 2009 et des priorités politiques du MEI », *op.cit.* p.1-2.

²⁴ Les réunions des secrétaires généraux des Mouvements nationaux et le conseil des membres sont en effet des facilitateurs de « brainstorming » et cherchent à encourager l'échange de « bonnes pratiques » au sein du réseau.

²⁵ Entretien avec un dirigeant du MEF

²⁶ Cette collaboration épisodique se fait pour des projets ponctuels, comme pour l'organisation de la soirée lettone du MEB en juin 2009. Le MEB a communiqué l'événement au ME Lettonie par exemple. Entretien réalisé avec un responsable du MEB

²⁷ Entretien avec un ancien secrétaire général du MEB, réalisé le 10 décembre 2009

privilegié et privilégient encore les partenaires « sur place » (associations, fondations, gouvernements nationaux etc.) et moins leurs pairs nationaux.

2/ Les facteurs explicatifs : repli national et autonomisation de l'échelon fédéral

Cet état de fait, révélateur d'une vie transnationale limitée s'explique (non exhaustivement²⁸) par deux grandes tendances : celle d'une nationalisation du réseau et celle d'une autonomisation de l'échelon international. Autant de forces centrifuges qui réduisent la coopération interne et qui peuvent eux-mêmes s'expliquer par des facteurs institutionnalistes et rationalistes.

«Think European, act local»²⁹ : de la décentralisation à la fragmentation

Depuis leur naissance sous la présidence de Duncan Sandys (1948-1950), les conseils nationaux du MEI ont occupé une place particulière au sein du réseau. Leur création répondait au souhait du Mouvement de n'être pas seulement une organisation centralisée, mais, à l'image du projet européen qu'il tentait de construire, un acteur fédéral décentralisé dont l'influence s'étendrait auprès des sociétés et gouvernements des pays d'Europe³⁰. Comme le rappellent Julien Weisbein et Ariel Colonomos³¹, l'influence et l'efficacité externes d'un réseau se mesurent notamment à son niveau de décentralisation, qui lui permet entre autre de capter des soutiens en dehors de sa sphère d'influence traditionnelle. Ainsi, la présence du MEI dans toute l'Europe, via ses conseils, devait elle exercer un « *effet multiplicateur important* » par une « *une dissémination efficace de l'information* »³², mais devait également lui permettre d'adapter l'action de promotion de l'idée européenne aux contextes nationaux. La structure du MEI prétendait donc refléter ces objectifs, tout au moins dans les textes, avec une organisation résolument fédérale dès 1949. Sans être complètement indépendants, les conseils nationaux

²⁸ Notre analyse n'inclut pas les organisations européennes membres du réseau. A la lecture des différentes archives, nous avons d'ailleurs constaté qu'elles étaient très critiquées pour leur dynamisme limité au sein du MEI.

²⁹ Entretien avec un secrétaire général honoraire du MEI, réalisé le 6 janvier 2010.

³⁰ AHCE ME 647, « Le Mouvement Européen », texte de Robert Van Schendel, paru dans *European American Survey*, juillet 1957 p.7.

³¹ Julien Weisbein, « Le lobbying associatif à Bruxelles : entre mobilisations unitaires et sectorielles », *Revue internationale de politique comparée*, vol.9, n°1, 2002, p 98 ; Ariel Colonomos, « Introduction », *loc.cit.*, p. 22

³² Présentation du Mouvement Européen sur <http://www.europeanmovement.eu>

occupaient une place de choix, tant d'un point de vue institutionnel par l'importance de leur représentation au sein des organes dirigeants, que d'un point de vue financier, par leur statut de contributeurs majoritaires³³. Au niveau de la structure interne, le mode d'organisation fondé sur l'autonomie des acteurs privilégiait également les conseils : organes du MEI, ils devaient à ce titre faire office de représentants du Mouvement dans leur pays respectif, tout en jouissant d'une liberté certaine pour se structurer en interne et organiser l'action du MEI au niveau national³⁴.

Dès l'origine, il était donc clair que le rôle des conseils ne se réduirait pas à celui de « filiales » nationales du Mouvement Européen, quitte pour cela à générer certaines tensions internes, notamment avec les organisations internationales, autre groupe phare des membres du MEI³⁵. Bien qu'il n'en soit pas le seul facteur, le principe d'organisation du MEI a clairement participé à la prise d'autonomie des conseils à partir des années 1960. Celle-ci se manifeste aujourd'hui par une hétérogénéité persistante tant dans leurs structures, plus ou moins décentralisées selon les pays (les ME-France et ME-Lettonie sont par exemple très centralisés, contrairement au ME-Allemagne) que dans leur dynamisme. Certains conseils provenant de pays récemment intégrés à l'Union européenne, ou dans son proche voisinage (ME serbe, arménien et tchèque par exemple)³⁶ sont ainsi particulièrement actifs alors que d'autres au sein de l'Union sont aujourd'hui quasiment fictifs (Grèce, Portugal, Luxembourg)³⁷. Certains Mouvements hors UE sont néanmoins très faibles (comités préparatoires du Mouvement Européen azérie, moldave et russe). Ce manque d'homogénéité dans la composition et l'activité des conseils, s'il s'est accru avec le temps, n'est toutefois pas nouveau. Les rapports de 1949 épinglaient déjà certains conseils pour la faiblesse de leur activité (Danemark, Grèce, Grande-Bretagne, Suède, Norvège) tandis qu'une enquête interne du MEI diligentée en 1969 relevait déjà les différences structurelles évoquées³⁸. L'évolution du MEI révèle néanmoins une hétérogénéité de plus en plus forte au niveau de la stratégie d'action adoptée par les conseils. Alors que les premiers rapports sur le fonctionnement du Mouvement Européen faisaient état

³³ AHCE ME n°733 STC/P/2, « Sous-commission des statuts », février 1950, p. 2 ; AHCE ME n°733, « Extrait des procès verbaux des réunions du bureau exécutif international relatifs au financement international du Mouvement Européen », p.1. Voir également les budgets du ME de 1959 à 1969 in AHCE ME 916, FIN/P/II2, « Contributions des conseils nationaux pour 1959 ».

³⁴ AHCE ME n°2517, SG/P/13, « Situation et Fonctionnement du Mouvement Européen », Note du Secrétaire Général, octobre 1973, p 8 ; AHCE ME n° 733, « Sous-commission des statuts », février 1950 p. 8.

³⁵ Dès l'origine, les tensions se sont cristallisées sur des questions de légitimité entre ces organisations qui revendiquaient un rôle historique dans la création du ME, et les conseils qui étaient en voie de devenir les véritables organes du réseau. Voir François-Xavier Rebattet, « *The European Movement* » 1945-1953 : a study in national and international Non-Governmental Organizations working for European unity, D. Phil., St. Antony's College, Oxford, 1962, p.182.

³⁶ Entretien du 6 janvier 2010.

³⁷ Entretien avec un ancien secrétaire général du MEI, réalisé le 12 février 2010.

³⁸ AHCE ME n°647 « Le Mouvement Européen-Historique », note du secrétariat international, p. 9-16.

d'une action d'information et de sensibilisation à l'Union européenne globalement homogène au niveau national³⁹, l'ouverture à l'est et certaines volontés de spécialisation ont renforcé l'hétérogénéité des priorités d'action. Les ME Albanie et Arménie travaillent par exemple davantage sur les processus d'association et de stabilisation en vue d'une potentielle adhésion à l'UE et moins sur le perfectionnement du projet européen stricto-sensu qui est plutôt le leitmotiv des conseils à l'ouest. Concernant ces derniers, l'action n'est pas toujours centrée sur la sensibilisation des citoyens à l'UE, comme le révèle le nouveau créneau choisi par le Mouvement Européen-Allemagne depuis 2004, résolument axé sur l'aide au lobbying pour ses organisations membres⁴⁰. Si cette nouvelle orientation reste actuellement assez isolée au sein du réseau, elle ne suscite pas moins l'intérêt de certains dirigeants (notamment ceux des conseils français et anglais), et pourrait, dans le futur, constituer une voie de reconversion pour les conseils les plus affaiblis. Cette stratégie individuelle du ME-A n'est pas sans rappeler celle du Mouvement Européen-France qui, comme l'explique Marc Germanangue, a multiplié les signes d'indépendance à l'égard du MEI depuis les années 1990⁴¹. Malgré des signes d'apaisement récents, le ME-F a continué sur cette ligne ces trois dernières années en réclamant une diminution de sa cotisation au secrétariat international. Bien plus qu'une question financière, cette réclamation touchait à la crédibilité même du MEI à parler au nom de ses conseils.

Au poids originel et à l'hétérogénéité des conseils est venu s'ajouter la prégnance des ressources nationales au sein du MEI qui dépasse la sphère du symbolique et conditionne à bien des égards le fonctionnement du Mouvement dans une direction clairement nationale. Au niveau des conseils, la question de ces ressources est particulièrement importante dans la mesure où elle met en exergue, pour la majorité d'entre eux, des liens très étroits avec les instances étatiques de leur pays respectif. D'une manière symbolique, le capital politico-administratif national joue considérablement dans la sélection des présidents des conseils nationaux, dans la mesure où ils assurent en grande partie leur visibilité. A titre d'exemple, nous ne pouvons que constater la prégnance des hommes d'Etat à la tête du Mouvement Européen-Belgique (Paul Van Zeeland, Etienne de la Vallée Poussin, Willy De Clercq et Charles Ferdinand Nothomb) ou du Mouvement Européen-France (dirigé par exemple par

³⁹ *Ibidem*

⁴⁰ Concrètement, le ME-Allemagne offre de l'analyse politique et des débriefings quasiment en « temps réel » des réunions du Conseil à ses membres. Entretien avec un responsable du Mouvement Européen-Allemagne, réalisé le 11 décembre 2009.

⁴¹ Le MEF conduira même une stratégie de redynamisation autonome de celle proclamée par le MEI au début des années 1990. Marc Germanangue « Le Mouvement Européen et la France : les limites de la logique de réseau », *loc.cit.*, p. 234-235.

Jean-Louis Bourlanges, Pierre Moscovici et actuellement par Christian Philip). Ce capital politique national n'intervient pas seulement au niveau de la visibilité politique et médiatique des conseils, mais également au niveau de leurs financements. En effet, les ministères publics (plus spécifiquement le Ministère des affaires étrangères⁴²) sont bien souvent les plus gros pourvoyeurs de fonds de ces associations. Si elle explique en partie leur survie au sein des espaces publics nationaux, cette dépendance financière questionne néanmoins l'autonomie d'action de ces Mouvements vis-à-vis des organismes gouvernementaux lorsqu'il existe un désaccord sensible entre la ligne du conseil national et la politique européenne de l'Etat concerné⁴³. Cette situation a contribué à ancrer encore davantage les conseils dans leur milieu politique respectif si bien qu'aujourd'hui, certains Mouvements ne semblent avoir d'« Européen » que le thème.

Cette prégnance des ressources nationales ne concerne-t-elle que les conseils ou affecte-t-elle également la structure fédérale ? Une étude des biographies des présidents du MEI⁴⁴ nous permet de mettre en évidence le caractère fondamentalement politique de cette fonction à travers les ressources nationales dont ils peuvent se prévaloir et leur origine nationale, qui jouent tout deux comme déterminants principaux mais officieux de leur sélection.

Concernant le premier point, lorsqu'un ancien responsable du Mouvement Européen évoque la question de ces ressources et confirme qu'il « [...] *fallait donc choisir les présidents en fonction de leur parti politique et de leur aura politique* »⁴⁵, le flou reste de mise : l'aura politique découle-t-elle d'un engagement professionnel résolument européen ou d'une distinction politique au niveau national ? Instinctivement, nous serions tentés de croire que les présidents d'une association internationale présente dans toute l'Europe et promouvant la constitution d'une fédération européenne, sont davantage recrutés pour leur état de service dans les institutions européennes et moins pour leur expérience au sein de leur pays respectif. Toutefois, l'étude de leurs biographies nous conduit à la prudence. En effet, exception faite de Pat Cox dont la carrière est exclusivement européenne et celle de Maurice Faure qui est quasi-exclusivement nationale, les carrières des treize présidents sont toutes mixtes, c'est-à-dire, partagées entre une accumulation de capitaux politico-administratifs nationaux, et de

⁴² Pour le ME-Italie, le ME-Estonie, le ME-Espagne, le ME-Belgique, le ME-Allemagne et le ME-Danemark par exemple.

⁴³ Exemple du conseil britannique qui ne s'appuie justement sur aucune subvention gouvernementale.

⁴⁴ Les biographies étudiées ici ont été majoritairement recueillies dans les archives historiques de l'Union européenne et sur le site internet « European Navigator ». Cette méthode s'inspire de celle utilisée par Didier Georgakakis et Marine de Lassalle dans « L'europanisation des carrières politico-administratives. Une analyse comparée des trajectoires professionnelles des directeurs généraux de la Commission », in Olivier Baisnée et Romain Pasquier (dir.), *op.cit.*, p.55-75; et Sébastien Michon, « Passer par un groupe d'intérêt », in Hélène Michel (dir.) *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêt*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, p. 89-111.

⁴⁵ Entretien du 12 février 2010.

ressources européennes. Malgré ce constat, il est difficile de déterminer le rôle respectif de ces deux types de ressources dans le processus de sélection des candidats. Pour certains d'entre eux, et notamment les premiers présidents, il est clair que leur rôle dans les premiers projets européens, ou à la tête des institutions nouvellement créées, a rendu leur élection au poste de président du MEI quasiment « naturelle ». Cependant, alors que le Mouvement Européen traversait une période noire de la fin des années 1970 au milieu des années 1990, il semble que sa stratégie de réactivation symbolique soit passée par le recours à des personnes internationalement reconnues, et ce, majoritairement grâce à leur capital politique national. Comme le rapporte par exemple Marc Germanangue, en élisant Valérie Giscard d'Estaing en 1989, le MEI portait à sa tête un personnage « *de grand prestige, de capacités politiques et intellectuelles exceptionnelles, réputé à travers le monde entier* »⁴⁶. Dans la même perspective, l'élection de Mario Soares en 1997 permettait au MEI de bénéficier de l'aura d'un autre homme politique renommé, tout juste sorti de deux mandats successifs à la présidence du Portugal (1986-1996). Outre la visibilité que ces expériences confèrent à l'organisation, le capital national apporte également au MEI une crédibilité et une légitimité certaine, conditions nécessaires (mais non suffisantes) pour rassembler des fonds, organiser des activités prestigieuses et attirer de nouveaux membres. Malgré l'existence d'éléments typiquement européens dans les carrières des présidents du MEI (notamment des postes à haute responsabilité dans les institutions européennes), les ressources nationales ne semblent donc pas moins importantes pour occuper ce poste transnational, tout européen qu'il soit.

Cette importance du national se remarque également dans un autre facteur déterminant du processus de sélection : la nationalité des présidents du Mouvement Européen. Etant donné que le MEI se veut représentatif des organisations qu'il rassemble et des pays dans lequel il déploie son action, il n'est pas inutile de s'arrêter sur ce point. Un rapide survol de leur origine nationale permet de mettre en évidence la sur-représentation de certains pays, comme la France (quatre présidents), la Belgique (deux présidents) et l'Espagne (deux présidents également). De plus, si le MEI a ouvert ce poste aux pays du Sud de l'Europe (Grèce, Portugal et Espagne) entrés plus tardivement dans l'Union européenne, l'accès semble pour le moment limité pour les ressortissants des pays de l'est de l'UE, même si les conseils nationaux du ME existent dans ces pays depuis les années 1990. Cela s'explique par la volonté (officieuse) du Mouvement Européen de choisir un homme politique du pays dans lequel le conseil national est fort (France, Allemagne, Belgique et Italie notamment). Certaines candidatures au poste de

⁴⁶ JHC Molenaar, « Rapport du secrétaire général », 1991-1992, cité in Marc Germanangue, « Le Mouvement européen et la France : les limites de la logique de réseau », *loc.cit.*, p. 233.

président ont d'ailleurs clairement bénéficié d'une expérience précédente marquante au sein du conseil national (par exemple Giuseppe Petrilli et José Maria Gil-Robles).

Le MEI comme acteur autonome

Parallèlement au processus de nationalisation du réseau, un deuxième processus d'autonomisation s'est dégagé au sein du MEI depuis les années 2000, concernant cette fois-ci l'échelon international lui-même. Si la question de son action propre se pose avec force depuis le début de la décennie, elle préoccupait déjà le secrétaire général Robert van Schendel au début des années 1960. Cette prise d'autonomie par rapport aux conseils s'est tout d'abord concrétisée au niveau financier, par le recours aux Communautés européennes dès la fin de la mise en sommeil de *l'American Committee on United Europe* qui finançait les activités du MEI au début des années 1960⁴⁷. Cette nouvelle source financière a certes permis au MEI de ne pas dépendre totalement des cotisations de ses conseils membres mais a également restreint ses capacités critiques vis-à-vis de la construction européenne⁴⁸. Comment en effet concilier le bénéfice des subventions communautaires et la perpétuelle remise en cause des réalisations de ses créanciers ? Dans un contexte institutionnel fournissant des structures d'opportunités⁴⁹ pour les « organisations de la société civile », le Mouvement Européen a ainsi affiché son soutien à l'UE à diverses occasions notamment par l'organisation de campagnes d'appui aux projets communautaires (la « YES campaign » de 2004 à 2006 pour la ratification du Traité constitutionnel). Dans certains cas, le Mouvement Européen répondait même directement à une demande de la Commission européenne (par exemple lors de la campagne soutenant les efforts de communication du « Plan D » après les « non » français et néerlandais⁵⁰). Un haut responsable du MEI évoquait d'ailleurs sans tabou cette réalité : « *Les institutions européennes sont d'autant plus enclines à donner des subsides lorsque le MEI organise des événements permettant de « préparer » l'opinion publique à de nouveaux projets européens [...] »*⁵¹.

⁴⁷ Comme le rappellent Marianne Segers et Pascaline Winand, sa contribution financière au Mouvement européen avoisinait les 62%. Marianne Segers et Pascaline Winand, « Les groupes promotionnels de l'idée européenne en Belgique », *loc.cit.*, p. 193.

⁴⁸ Entretien du 6 janvier 2010 ; Adrien Veniant, « Le Mouvement Européen et la lutte pour l'unité politique de l'Europe 1958-1986 », *op.cit.*, p. 23

⁴⁹ Voir par exemple Laura Cram, « The EU institutions and collective action. Constructing a European interest ? » in Justin Greenwood et Mark Aspinwall, *op.cit.*, p. 63-80; Olivier Filleuile et Cécile Péchu, *Lutter ensemble : les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2000

⁵⁰ Entretien du 12 février 2010. Pour un exemple historique, voir également la correspondance entre J.R.Rabier, conseiller spécial de la Commission européenne chargé des études d'opinion publique et le secrétaire général du ME au sujet d'un sondage que la Commission voudrait voir réalisé par le ME pour « orienter la campagne électorale » de 1984. AHCE ME n° 2539, lettre du 1^{er} juin 1983.

⁵¹ Entretien du 12 février 2010.

En complément de cette orientation financière, le Mouvement Européen a également renforcé son action au niveau international en développant, depuis les années 2000, une politique extérieure à deux volets. Celle-ci reprend en filigrane les sujets débattus au sein des institutions européennes : les relations avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, développées sur le thème de la participation citoyenne⁵², et celles avec les pays candidats à l'Union, approfondies via la question du rôle des organisations de la société civile dans le processus d'intégration à l'UE des pays candidats⁵³. Cette nouvelle politique a permis au MEI de retrouver une « légitimité » à agir en dirigeant son expertise à l'extérieur de l'UE. Les congrès régionaux organisés par le MEI dans le cadre de cette politique attestent tout d'abord de sa capacité à se constituer comme acteur autonome et non pas seulement comme plateforme européenne. Refusant de limiter son rôle à un « *services network* »⁵⁴, l'échelon fédéral du MEI a ainsi privilégié des projets transnationaux au sein desquels il n'exerçait pas seulement une fonction de coordination de l'action nationale. Cette orientation a progressivement mené à une répartition du travail officieuse et implicite entre le MEI qui s'occupe dorénavant davantage des thèmes « européens », et ses conseils plus axés sur les questions internes à l'UE⁵⁵. Face à ce nouveau dynamisme, certains responsables se sont d'ailleurs interrogés sur la pertinence de la création d'une organisation autonome : *«Après Valence [renommé par la suite Congrès d'Alicante, tenu en novembre 2009], est ce qu'on continue à travailler en partenariat avec d'autres organisations comme la Bibliothèque d'Alexandrie par exemple, ou allons nous plutôt créer un mouvement autonome, qui ne sera plus un conglomérat ? Pourquoi ? Parce que c'est un peu de la « triche » de dire que le « Mouvement Européen international » s'engage dans le dialogue : certains conseils s'en fichent éperdument»*⁵⁶. Outre une éventuelle autonomisation de la structure transnationale, ce témoignage pose également la question de la potentielle régionalisation du réseau, étant donné qu'il semble être admis au sein même du Mouvement que tous les conseils n'ont pas le même intérêt à collaborer sur ces sujets de politique externe. Les préparatifs des Congrès d'Alicante et de Ljubljana (2009) ont d'ailleurs révélé une implication assez inégale de ces acteurs⁵⁷. Cette possible régionalisation par rapport aux enjeux

⁵² Voir à ce sujet la conférence préparatoire de Malte des 27 et 28 novembre 2004 et le Congrès d'Alicante des 19-21 novembre 2009.

⁵³ Voir par exemple le Congrès de Ljubljana organisé en Slovénie les 16 et 18 avril 2009.

⁵⁴ Expression exacte d'après notes personnelles recueillies lors du Conseil des membres des 11 et 12 décembre 2009.

⁵⁵ Entretien du 6 janvier 2010.

⁵⁶ Entretien du 15 septembre 2009.

⁵⁷ Dans le cas du Congrès d'Alicante par exemple, les comités nationaux Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie (qui ne sont pas encore constitués en Mouvements Européens à proprement parler), ont co-organisé le projet avec le MEI, tandis que les Mouvements Européens-France, Belgique, et Croatie consacraient une journée d'étude autour des thèmes développés par ce Congrès. Compte-rendu du Comité Méditerranée du Mouvement Européen - France, par Marilena Candido Della Mora

de politique externe est finalement assez révélatrice des évolutions en cours au niveau des Etats-membres de l'Union européenne sur les mêmes politiques. Il ne serait pas étonnant de voir, dans un futur proche, l'action externe du MEI se morceler en fonction des priorités régionales de ses conseils nationaux, entre une politique méditerranéenne, une politique réservée aux pays candidats et une politique caucasienne incluant les nouveaux venus au sein du MEI (Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie)⁵⁸.

D'autre part, cette nouvelle politique extérieure « multi-volets » permet au MEI de réaffirmer et vivifier, dans un cadre nouveau, ses fonctions originellement développées dans le cadre communautaire : celle d'une enceinte de dialogue et de relais entre les différents acteurs, celle, plus pragmatique, de groupe d'influence auprès des institutions européennes, et enfin, celle, plus paternaliste, de « guide » pour les représentants des sociétés civiles du Sud et de l'Est⁵⁹. Cette dernière fonction est cependant plus récente que les autres et constitue tant une valeur-ajoutée pour le MEI qui peut ainsi diffuser son expertise auprès d'autres partenaires, qu'un moyen de justifier son engagement dans ces régions. Comme le confie lui-même le Mouvement par la voix d'un membre de son équipe dirigeante, les représentants des ONGs de l'Est comme du Sud ont exprimé un intérêt véritable pour bénéficier du leadership et de l'aide logistique du MEI, d'autant plus qu'ils n'étaient pas toujours rompus à l'organisation de tels séminaires⁶⁰. L'intérêt à agir du Mouvement Européen dans ces régions est d'autant plus grand que les pays riverains de l'UE sont demandeurs d'activités sur ces sujets : évoquer l'Europe dans ces pays frontaliers n'a en effet pas la même résonance ni le même impact que le faire à Bruxelles dans un environnement saturé de conférences et de réunions sur ces sujets.

3/ Le MEI comme producteur d' « *incentives* » concrets

Face au développement de ces deux forces centrifuges (nationalisation et autonomisation de la structure fédérale), comment dès lors expliquer le maintien de l'action trans-nationale au sein

⁵⁸ Cette dernière politique à l'égard du Caucase Sud est encore timide. En 2008, les dirigeants du comité préparatoire Azérie ont ainsi rencontré leurs pairs géorgiens pour approfondir leur coopération en matière de résolution pacifique des conflits régionaux, d'amélioration du processus démocratique défini dans la PEV et de lobbying pour intégrer l'UE au plus vite. Cette rencontre a été réalisée sous l'auspice du MEI (représenté par M/ Kröner) qui encourage cette coopération régionale, sans toutefois vouloir reprendre à son compte les revendications particulières de ces conseils. « Report of the EMAz », Conseil des membres, réunion du comité « L'UE et ses voisins », 11 et 12 décembre 2009.

⁵⁹ « Dialogue Nord-Sud sur la Méditerranée », Congrès 2005, Mouvement Européen international, p. 2-3.

⁶⁰ Entretien du 15 septembre 2009.

du Mouvement Européen ? Comme l'affirme Justin Greenwood⁶¹, la nature de l'acteur concerné et l'existence de stimuli externes (contexte national, efforts des institutions européennes pour établir un dialogue avec la « société civile ») jouent comme variables explicatives de l'action collective au niveau européen. Nous avons choisi de mettre en évidence le rôle des stimuli internes au réseau, en insistant sur la stratégie rationaliste développée par le MEI en ce sens. Parallèlement à son action autonome, le MEI a en effet opposé une forte volonté de renforcer le potentiel de sa structure en s'attaquant aux problèmes d'inertie interne. La théorie des « *incentives* » proposée par Mancur Olson⁶² et revisitée par Justin Greenwood et Mark Aspinwall⁶³, fournit un éclairage théorique particulièrement intéressant pour mettre en avant l'utilité du MEI en tant que *secrétariat*, et justifier en partie la persistance d'un réseau transnational dont le fonctionnement semble parfois précaire. Selon le constat de Mancur Olson, la seule manière de pallier le problème du risque de « free ride » à l'action collective consiste, pour le groupe en question, en la production de contraintes mais surtout de bénéfices destinés aux seuls membres du groupe (les « selective incentives »). Si nous appliquons cette théorie au niveau fédéral du MEI, nous constatons qu'il a, d'une part, produit des règles contraignantes pour rééquilibrer l'ensemble du réseau en diminuant le poids des conseils nationaux, et, d'autre part, favorisé l'émergence d'une action unifiée par la professionnalisation des conseils.

Les incitants « coercitifs » : favoriser la supranationalisation du réseau

Concernant les aspects plus « coercitifs » tout d'abord, si le secrétaire général M. Robert van Schendel enjoignait le réseau à agir dans le sens d'un meilleur équilibre entre l'échelon international et les conseils nationaux dès 1961, clamant avec force que « *Ce qui importe, c'est qu'avec les adaptations locales [...] indispensables, l'action du ME et les positions de principes qui la fondent doivent prendre leur départ à l'échelon international et*

⁶¹ Justin Greenwood, "EU Interest Groups and their Members: When is Membership a "Collective Action Problem"?", *op.cit.*, p. 227-253

⁶² Mancur Olson, *The logic of Collective Action*, Cambridge, Mass., Harvard University press, 1965; Mancur Olson, *The logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1971.

⁶³ Justin Greenwood et Mark Aspinwall (eds.), *Collective action in the European Union. Interests and the new politics of associability*, Londres, Routledge, 1998. Leur étude s'affranchit clairement, ou plutôt approfondit et complète l'approche en termes de choix rationnels de Mancur Olson dans la mesure où l'action collective européenne s'explique par une multitude de facteurs, qui empruntent tant à la théorie des choix rationnels (exemple des « material selective incentives ») qu'à des considérations d'intérêt public ou même de pur altruisme (exemple des « social collective incentives »).

soient « *commandées* » par l'échelon international »⁶⁴, ses propos n'eurent pas de réelle concrétisation avant les années 1970. Malgré les « pouvoirs » officiels que détenait le MEI dans la reconnaissance et la destitution des conseils nationaux, la délicatesse politique dont devait faire preuve le secrétariat international ne l'incitait pas à se servir de ces outils contraignants⁶⁵.

Le secrétariat international réussit néanmoins à contourner ce problème pour rappeler à l'ordre les acteurs récalcitrants. La réaction surgit dans les années 1970, après le sévère rapport du secrétaire général sur le fonctionnement interne du Mouvement Européen, qui, au « [...] déséquilibre énorme entre le niveau international et le niveau national [...], souhaitait opposer des « [...] mesures concrètes pour la supranationalisation du Mouvement Européen »⁶⁶. Ces dernières visaient tout d'abord les retards de paiements en provenance des conseils nationaux qui affaiblissaient considérablement le fonctionnement et le travail de l'échelon international, dépendant en partie de ces cotisations. M. van Schendel préconisait ainsi de trouver une solution intermédiaire pour « punir » les conseils nationaux (et les organisations constitutives) qui, à l'avenir, ne s'acquitteraient pas de leurs obligations financières, tout en évitant la sanction suprême de l'exclusion. Ceux-ci seraient ainsi privés de leur droit de vote au Conseil fédéral en attendant de pouvoir (ou de vouloir) subvenir aux besoins de l'action transnationale⁶⁷. La formulation privilégiée à l'époque à l'article 5 des statuts, conservée aujourd'hui à l'article 10, prévoyait cependant une marge de manœuvre non négligeable puisqu'elle n'engendrait pas une application automatique de ladite mesure, mais consistait plutôt en une décision que *pouvait* mettre en place le Conseil fédéral s'il en décidait ainsi.

D'autre part, le MEI joua également sur le plan financier afin de convaincre les conseils et les organisations internationales de coopérer davantage. Comme nous l'avons évoqué précédemment, dès 1962, le MEI se tournait vers les institutions communautaires pour financer en partie son action. Le système mis en place à cette époque faisait du Mouvement Européen le canal privilégié pour recevoir ces financements. En effet, les Communautés européennes avaient accepté de financer certaines activités du MEI et de ses organisations membres à condition que les demandes soient présentées exclusivement par le MEI, qui devait ensuite

⁶⁴ AHCE ME n° 647, « Vers un Mouvement Européen réformé », *op.cit.*, p. 5. Souligné et mis entre guillemets dans le texte

⁶⁵ L'article 9 des statuts du ME prévoyait en effet l'exclusion pure et simple du ME pour les conseils et organisations qui ne s'acquittaient pas de leurs obligations (notamment financières) envers le MEI. Cela s'avérait assez délicat dans la pratique puisque la majorité des conseils nationaux ne parvenait que très difficilement à financer leurs propres activités (exemple du MEB).

⁶⁶ AHCE ME n° 2517, SG/P/13, « Situation et Fonctionnement du Mouvement Européen », *op.cit.*, p. 10 et 14.

⁶⁷ AHCE n° 2517, SG/P/15, « Conclusions », Note du secrétaire général Robert Van Schendel à la conférence des secrétaires généraux des organisations adhérentes, 18-19 octobre 1973 – 28 février-1^{er} mars 1974, p. 6

redistribuer les fonds selon l'investissement des membres dans les activités concernées⁶⁸. Le MEI jouait clairement ici son rôle de coordination, en astreignant ses membres à une meilleure implication sous peine de voir leurs fonds diminuer. Cela était d'autant plus important pour les conseils que les financements ponctuels de leurs projets par les Communautés couvraient une grande partie de leurs frais de fonctionnement général. Même si aujourd'hui les conseils peuvent introduire des demandes de financements autonomes aux institutions européennes via des appels à projets spécifiques, cet incitant très matériel fonctionne toujours⁶⁹.

Enfin, dans le but de rééquilibrer l'ensemble du réseau, le secrétaire général Robert van Schendel pensa également à cette époque à réduire le nombre de délégués des conseils nationaux représentés à l'Assemblée fédérale⁷⁰. Cette mesure visait à atténuer l'excessive influence de ces derniers au sein des organes directeurs du MEI et à « [...] réduire les divisions ou antagonismes trop souvent géographiques au profit d'affrontements entre tendances politiques ou économique-sociales »⁷¹. Bien que cette initiative ait été prise pour tenter de remédier à la nationalisation du réseau, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle venait aussi « rendre justice » aux organisations internationales qui avaient déjà fait entendre leur voix à ce sujet par le passé.

Renforcer les capacités et l'homogénéité internes

Outre les tentatives de rééquilibrage entre les différents échelons, le secrétariat international n'est pas resté insensible au problème de la cohésion interne défaillante. Encourager la coopération quotidienne et informelle entre les membres restait néanmoins plus difficile qu'astreindre les conseils nationaux à leurs obligations financières. En effet, face aux effets limités des réformes institutionnelles successives⁷², et à l'incapacité pour le MEI d'imposer juridiquement une collaboration aux conseils nationaux, seule une « [...] adaptation des attitudes et de l'esprit »⁷³ pouvait encore accroître la cohésion interne du réseau.

Afin d'accélérer une évolution qui tardait à venir des acteurs nationaux eux-mêmes, le MEI s'est récemment saisi de ce problème via la création de dispositifs spécifiques, s'illustrant

⁶⁸ AHCE ME n° 916, « Note sur les conditions d'appui financier par les communautés européennes aux activités du Mouvement européen et de ses organisations membres », 6 décembre 1962, p. 1-2.

⁶⁹ « [...] l'avantage est assez clair : appartenir au MEI permet de ne présenter qu'une seule structure lors des demandes de subventions aux institutions européennes ». Entretien avec un ancien secrétaire général, *op.cit.*, lignes 58-59.

⁷⁰ AHCE n° 2517, SG/P/15, « Conclusions », *op.cit.*, p. 7.

⁷¹ *Ibid.*, p. 3

⁷² Les premières réformes des structures du ME datent de 1960-61. Le ME a ensuite revu ses statuts en 1968 et 1980 puis en 2008.

⁷³ AHCE 2517, SG/P/17, «Vers l'adaptation du Mouvement Européen aux réalités politiques actuelles », *op.cit.*, p. 11.

une nouvelle fois dans le rôle de coordinateur du réseau, mais dans un sens plus positif⁷⁴. C'est sur l'homogénéité des conseils que le Mouvement Européen a dernièrement parié pour accroître la coopération, en privilégiant la professionnalisation de leur secrétariat. Cette volonté de renforcer les capacités internes s'est traduite par le lancement en janvier 2010 de son premier programme de « patronage » visant à jumeler des conseils nationaux « forts » à des conseils plus fragiles⁷⁵. Outre la diffusion de « bonnes pratiques » qu'il souhaite favoriser, le programme entend également encourager la socialisation des délégués des conseils « tutorés » au milieu socio-politique bruxellois. Les motivations pour participer à un tel programme varient selon la « force » et le dynamisme des conseils nationaux. Comme l'expliquaient Justin Greenwood et Mark Aspinwall, la taille, l'organisation et les ressources de la structure en question conditionnent pour beaucoup la volonté de ses dirigeants à prendre part à l'action collective européenne⁷⁶. Les conseils « tutorés » (Albanie, Slovaquie, Hongrie, Grèce, Estonie et Italie) ont d'autant plus d'intérêt à participer à ce programme qu'ils sont « jeunes » (excepté l'Italie), qu'ils manquent souvent de ressources et sont éloignés du centre névralgique de l'Union européenne. La nouveauté de ce programme ne permet pas encore de juger les effets d'un dispositif dont l'objectif consiste à européaniser les pratiques nationales, mais qui repose sur des financements communautaires ponctuels.

Cette capacité du MEI à coordonner l'action nationale tout en la professionnalisant, constitue une des raisons d'être du secrétariat international. Comme l'affirmait un responsable du MEI, l'action du Mouvement Européen en général « [...] *n'a de sens que si on se parle* »⁷⁷. Le rôle quasi-pédagogique du MEI au sein du réseau est aujourd'hui encore souhaité par certains et représente un incitant important pour justifier l'appartenance des acteurs au MEI. Le projet de professionnalisation des conseils développés ci-dessus n'est qu'un exemple des capacités du MEI à produire des « selective incentives » concrets à l'intention de ses membres. L'organisation produit également des incitants plus « sociaux » (réseautage, statut, réputation etc.) et collectifs (l'accès aux décideurs européens pour influencer sur la création de politiques et normes européennes), selon la distinction opérée par Justin Greenwood et Mark Aspinwall.

⁷⁴Le secrétaire général M. Van Schendel était d'ailleurs lucide sur la probabilité que les conseils nationaux améliorent leurs structures et participent davantage à la vie transnationale par eux-mêmes: « Il est vrai que le fonctionnement des Conseils comme organes ne s'aurait s'améliorer substantiellement sans une incitation plus constante de l'échelon international ». AHCE ME 2517, SG/P/13, « Situation et Fonctionnement du Mouvement Européen », *op.cit.* p. 10.

⁷⁵Programme d'activités pour 2010, Conseil des membres des 11 et 12 décembre 2009, p. 2.

⁷⁶Justin Greenwood et Mark Aspinwall, « Conceptualising collective action in the EU », *loc.cit.*, . p. 20-21.

⁷⁷Entretien avec un responsable du MEI, *op.cit.*, lignes 298.

Informer, influencer, entretenir ses réseaux

Dans cette perspective, si les conseils nationaux persistent à coordonner leurs actions dans le cadre du MEI, c'est aussi parce qu'il leur permet de profiter d'un réseau étendu. Comme le remarquent Justin Greenwood et Mark Aspinwall, obtenir de l'information sur les sujets discutés à Bruxelles et influencer sur les décisions politiques restent centraux pour comprendre les motivations des acteurs nationaux à se rassembler au niveau européen⁷⁸. Cela est d'autant plus vrai pour la catégorie des groupes d'intérêt public – à laquelle appartient le MEI – qui ne visent pas un intérêt économique direct, mais cherchent souvent à influencer la prise de décision pour faire adopter des politiques européennes correspondant à leurs aspirations⁷⁹.

Le Mouvement Européen agit à ces deux niveaux, d'une part, via la production d'information « dure »⁸⁰ à l'égard de ses membres (à travers les rencontres institutionnelles, l'envoi de newsletters et son site internet) et, d'autre part, via un accès facilité aux décideurs européens. Même si les conseils nationaux persévérant dans le lobbying politique visent en particulier les politiques européennes de leurs propres gouvernements, leur appartenance au MEI leur offre une plateforme historique crédible pour faire entendre leur voix au niveau européen et ainsi espérer influencer la manière dont les normes sont édictées. Cela est d'autant plus vrai pour les conseils nationaux éloignés de Bruxelles et récemment créés dans des pays entrés depuis peu dans l'UE⁸¹. Ce rôle de porte-voix et de facilitateur d'influence – que l'on pourrait qualifier de « *collective material incentive* » selon la classification de Justin Greenwood et Mark Aspinwall⁸², joue certainement davantage pour les conseils nationaux et moins pour les organisations membres du MEI qui disposent déjà de leurs propres structures au niveau européen. Il est renforcé par les contacts politiques que certains dirigeants du Mouvement Européen entretiennent avec les milieux décisionnels communautaires (Pat Cox et Charles-Ferdinand Nothomb par exemple) et le carnet d'adresses dont le MEI peut se targuer. Outre cet accès aux décideurs européens, la structure du MEI, qui réunit aussi bien des députés européens que des journalistes, des lobbyistes, des consultants, des étudiants et des anciens fonctionnaires européens, fournit aux membres un moyen de développer leur propre réseau d'influence.

⁷⁸Justin Greenwood et Mark Aspinwall, "Conceptualising collective action in the EU", *loc.cit.*, p. 11.

⁷⁹*Ibid.* p. 10.

⁸⁰"Hard information" : information which promises a specific material reward". *Ibid.* p. 16.

⁸¹ Les discussions autour de l'initiative citoyenne lors du conseil des membres du MEI de décembre 2009, en présence d'une représentante de la Commission européenne, sont un exemple de l'utilité du MEI dans ce domaine

⁸² Dans la mesure où il vise à faire adopter des normes collectives bénéficiant à l'ensemble des citoyens européens.

Cette fonction de plateforme n'est pas sans renforcer la suspicion selon laquelle le Mouvement Européen est davantage un « club »⁸³ d'euro péistes qu'une organisation de la société civile. Malgré la prétention du MEI à se constituer en porte-parole de cette dernière, et ce, dès l'origine⁸⁴, le réseau rassemble en effet plusieurs organisations qui partagent le même point de vue (améliorer le projet européen par une réforme institutionnelle fédérale). Cette relative homogénéité (qui ne concerne pas la totalité du MEI) favorise toutefois les mouvements de personnel en interne. A titre d'exemple, M. Nothomb fut ainsi président du MEB puis vice-président du MEI et dirige l'institut MEDEA, partenaire du MEB. M. Hinnekens, s'est également illustré au sein des JEF-Belgique, du MEB (en tant que vice-président de 1999 à 2005), du MEI (en tant que vice-président, de 2006 à 2009 puis trésorier depuis 2009) et de l'UEF (il en est l'actuel trésorier). Jessica Chamba est également un exemple de ces « ponts » entre organisations puisqu'elle fut pendant un temps très active en tant que présidente de la section française des JEF (2003-2005), gagna ensuite la vice-présidente des JEF-Europe (de 2007 à 2009), et occupe actuellement les postes de vice-présidente du MEI et membre du bureau du Mouvement Européen-France. Ces différentes trajectoires, si elles peuvent alimenter l'idée d'un Mouvement en circuit fermé, permettent néanmoins de mettre en évidence la circulation de ce que Justin Greenwood et Mark Aspinwall nomment la « *soft information* » au sein du réseau⁸⁵. Sans directement aboutir à une rentabilité économique quelconque, cette situation permet la diffusion en interne d'une certaine forme de savoir qui fluidifie la collaboration entre les différents acteurs.

⁸³ Un secrétaire général honoraire du MEI faisait également référence au MEI comme un « Club d'organisations euro péistes ». Entretien du 12 février 2010.

⁸⁴ Dès 1961, M. Robert Van Schendel, alors secrétaire général du ME, enjoignait le ME à être « [...] le véritable rassemblement des forces politiques, économiques, sociales, professionnelles, etc....nécessaires pour la réalisation d'une campagne en faveur de l'intégration politique de l'Europe [...] ». AHCE ME n°647, « Vers un Mouvement Européen réformé », *op.cit.*, p1. Cette prétention fait débat : la faible présence d'organisations représentant les employeurs en Europe doit par exemple être soulignée. Les archives du ME font état des refus successifs de l'Union of Industrials and Employers' Confederations of Europe d'appartenir au ME depuis 1968. Aujourd'hui encore, Business Europe ou le Centre Européen des Entreprises à Participation publique et des entreprises d'intérêt économique général ne sont pas adhérentes ou associées au ME. AHCE ME n° 647, « Organisations membres du Mouvement Européen ».

⁸⁵ Justin Greenwood et Mark Aspinwall, « Conceptualising collective action in the EU », *loc.cit.*, p. 16-17.

Conclusion

Acteur légitime et incontournable en 1948, le Mouvement Européen souffre aujourd'hui d'une influence réduite qui l'incite à rechercher constamment une voie d'action lui permettant de briller à nouveau sur la scène européenne. S'il existe bien entendu une pluralité de raisons pour expliquer cette évolution, nous pensons que les problèmes internes, notamment entre le MEI et ses conseils, ont joué comme facteur amoindrissant de sa crédibilité. Depuis ses débuts en 1948, le MEI souffre d'un problème d'action collective, qui affecte ses conseils (mais également ses organisations membres) de manière inégale et différenciée. Les carences de la coopération interne s'expliquent selon nous par un mouvement profond de repli national dont faisait déjà état le secrétaire général en 1961⁸⁶ et par un processus d'autonomisation de l'échelon fédéral. Les facteurs mis en évidence pour expliquer ce mouvement de nationalisation procèdent, selon nous, de registres rationaliste (volontés individuelles et stratégies nationales) et institutionnaliste (principe de fonctionnement du réseau, importance des ressources nationales au sein du MEI). Les raisons sous-jacentes au processus d'autonomisation de l'échelon international sont également du même ordre dans la mesure où celui-ci découle d'une volonté du MEI de développer une action propre à l'extérieur, volonté qui répond néanmoins à des stimuli externes du monde institutionnel (essentiellement de la Commission européenne).

Ces évolutions sont-elles nécessairement négatives ? Force est de constater que les mouvements centrifuges mis en évidence dans ce travail n'ont pas abouti à une complète remise en cause du réseau, qui existe toujours malgré les défaillances de son fonctionnement. Concernant plus spécifiquement le phénomène de nationalisation, il faut tout d'abord rappeler la philosophie même du Mouvement Européen selon laquelle la promotion de l'idée européenne ne peut s'affranchir des spécificités culturelles nationales. Néanmoins, la décentralisation reste bénéfique jusqu'à un certain point au-delà duquel elle peut également nuire à l'action concertée. Concernant l'action autonome du MEI, il faut également souligner que cette orientation ne l'a pas empêché de conserver et d'approfondir son rôle de coordination auprès de ses membres. Cela nous amène à la question des incitants à l'action collective. Rappelons que la relation du Mouvement Européen avec ses conseils est spécifique : contrairement aux organisations fédéralistes nationales qui se sont mobilisées après la guerre pour créer l'organisation parapluie du MEI, les Mouvements nationaux n'ont pas choisi

⁸⁶ AHCE ME n° 647, « Vers un Mouvement européen réformé », Note du secrétaire général, mars 1961 p.6.

d'appartenir à la structure fédérale. Créés par elle, ils n'en sont pas moins intéressants à étudier dans la mesure où ils permettent d'interroger, non pas la *décision originelle* d'affiliation, mais le *maintien* de cette affiliation au niveau fédéral⁸⁷. Ici encore, nous avons mis à jour des incitants d'ordre rationaliste fondés sur la stratégie interne du MEI qui fournit à ses membres des incitants concrets pour favoriser l'action collective au niveau européen, qu'ils soient strictement matériels ou plus sociaux. Cette explication gagnerait à s'enrichir d'analyses sur d'autres variables explicatives, comme par exemple une étude spécifique sur les structures d'opportunités européennes particulières dans lesquelles le MEI inscrit son action. Une autre voie de recherche serait de mettre en évidence les facteurs explicatifs plus constructivistes qui impliquent un effet de socialisation interne modifiant les préférences et les intérêts des acteurs. Cela serait d'autant plus intéressant à réaliser que le caractère historique du Mouvement Européen permet une étude longitudinale sur un temps relativement long.

Souligner les incitants concrets que le MEI fournit à ses membres ne destine pas à réduire cet acteur à un simple rôle de coordinateur ni la participation des conseils à une opération rentable. L'étude de cette facette du MEI nous a néanmoins permis de mettre en évidence son rôle de plateforme, qui illustre partiellement et dans une approche bottom-up, la pensée d'Ariel Colonomos pour qui « [...] *les réseaux transnationaux émergent là où les opportunités apparaissent, où des demandes en font naître le sens* »⁸⁸.

⁸⁷ Selon la distinction de Justin Greenwood.

⁸⁸ Ariel Colonomos, « Introduction », *loc.cit.* p. 45.

Références

Ouvrages scientifiques

- ASPINWALL Mark et GREENWOOD Justin (eds.), *Collective action in the European Union. Interests and the new politics of associability*, London Routledge, 1998
- KAISER Wolfram et STARIE PETER (eds.) *Transnational European Union: towards a common political space*, Abingdon, New York, Routledge, 2005
- KAISER Wolfram, LEUCHT Brigitte et RASMUSSEN Morten (eds.), *The history of the European Union: Origins of a trans-and supra-national polity. 1950-72*, Abingdon, New York, Routledge, 2009
- REBATTET François-Xavier, *The “European Movement” 1945-1953 : A Study in National and International Non-Governmental Organisations Working for European Unity*, D. Phil., St. Antony’s College, Oxford, 1962
- SANCHEZ SALGADO Rosa, *Comment l’Europe construit la société civile*, Paris, Dalloz, 2007
- SMISMANS Stijn (eds.), *Civil society and legitimate European governance*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2006
- VAYSSIERE Bertrand, *Vers une Europe fédérale ? Les espoirs et actions fédéralistes au sortir de la Seconde Guerre Mondiale*, Bruxelles, P.I.E, Peter Lang, 2007
- VENIANT Adrien, *Le Mouvement Européen et la lutte pour l’unité politique de l’Europe, 1958-1986*, Mémoire de Deuxième année de Master recherché mention Histoire, sous la direction de M. Eric Bussière, Université Paris-Sorbonne, 2007-2008

Contributions scientifiques

- BAISNEE Olivier et PASQUIER Romain, « Européanisation et sociétés politiques nationales », in Olivier Baisnée et Romain Pasquier (dir.), *L’Europe telle qu’elle se fait. Européanisation et sociétés politiques*, Paris, CNRS Editions, 2007, pp. 7-32.
- COLONOMOS Ariel, « Introduction » in Ariel Colonomos (dir.), *La Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L’Harmattan, 1995, pp. 21-69
- GEORGAKAKIS Didier et De LASSALLE Marine, « L’européanisation des carrières politico-administratives. Une analyse comparée des trajectoires professionnelles des directeurs généraux de la Commission », in Olivier Baisnée et Romain Pasquier (dir.), *L’Europe telle qu’elle se fait. Européanisation et sociétés politiques*, Paris, CNRS Editions, 2007, pp. 55-75
- GERMANANGUE Marc, « Le mouvement européen et la France : les limites de la logique de réseau » in Ariel Colonomos (dir.), *La Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L’Harmattan, 1995, pp. 217-244
- GREENWOOD Justin, “EU Interest Groups and their Members: When is Membership a “Collective Action Problem”?”, in Didier Chabanet, Richard Balme et Vincent Wright (dirs.), *L’action collective en Europe*. Paris, Presses de Sciences Po, pp. 227-253
- MICHON Sébastien, « Passer par un groupe d’intérêt », in Hélène Michel (dir.) *Lobbyistes et lobbying de l’Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d’intérêt*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, pp. 89-111.
- PALAYRET Jean-Marie, « Le Mouvement Européen 1954-1969. Histoire d’un groupe de pression », in René Girault et Gérard Bossuat (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l’unité européenne au XXème siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, pp. 365-383
- SAURUGGER Sabine, « Démocratiser l’Union européenne par le bas ? Des groupes d’intérêt » à la « société civile organisée » in Antonin Cohen et Antoine Vauchez (dir.) *La*

Constitution européenne : élites, mobilisation, votes, Bruxelles, Presses de l'Université de Bruxelles, 2007, pp.131-149

SEGRS Marianne et WINAND Pascaline, « Les groupes promotionnels de l'idée européenne en Belgique », in Élisabeth Du Réau et Robert Franck (dir.), *Dynamiques européennes : Nouvel espace, nouveaux acteurs 1969-1981*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 187-215

TORDEURS Nathalie, « Le Mouvement Européen : tentative de récupération ? » in Nathalie Tordeurs, *Naissance des mouvements européens en Belgique 1946-1950*, Bruxelles, New-York, P.I.E.-P. Lang, 2000, pp.153-195

WEISBEIN Julien, « Les mouvements fédéralistes ou les entrepreneurs déçus d'une Europe politique (années 1950-1990) in Olivier Baisnée et Romain Pasquier (dir.), *L'Europe telle qu'elle se fait. Européanisation et sociétés politiques*, Paris, CNRS Editions, 2007, pp. 35-54.

WINAND Pascaline, « Les groupes de promotion pour l'Europe et les Comités d'action » in Mario Telo (dir.), *Démocratie et Construction européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Collection dirigée par l'IEE, 1995, pp. 293-311

Articles scientifiques

BONNEFOUS Édouard, « Le Congrès de La Haye hier et aujourd'hui », *Revue des Deux Mondes*, n° 9, 1998-1999, pp. 79-85

CHECKEL Jeffrey T., "Why Comply? Social Learning and European Identity Change" *International Organization*, Vol. 55, No. 3 (Été 2001), The MIT Press, pp. 553-588

COHEN Antonin « La Constitution européenne. Ordre politique, utopie juridique et guerre froide », *Critique Internationale*, n° 26, 2005, pp. 120-131

COHEN Antonin, « De congrès en assemblées. La structuration de l'espace politique transnational européen au lendemain de la guerre », *Politique européenne*, n°18, mai 2006, pp.105-125

DACHEUX Eric, « Associations et construction européenne : vers une société civile internationale ? », *Études de Communication*, numéro 26, 2003, pp. 1-13

DE SCHUTTER Olivier, "Europe in Search of its Civil Society" *European Law Journal*, n°2, vol.8, 2002, pp.198-217

GEORGAKAKIS Didier, « La sociologie historique et politique de l'Union européenne : un point de vue d'ensemble et quelques contre points », *Politique européenne* 2/2008 (n° 25), pp. 53-85

LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 52-2, avril-juin 2005, pp. 70-112

RAFLIK Jenny, « Autour du « Congrès de l'Europe » à La Haye (1948-2008), Colloque international, Paris, 15-17 mai 2008, *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 14 octobre 2008

RUZZA Carlo, "EU public Policies and the Participation of Organized Civil Society", Working Paper, Università di Trento, 2005, pp. 1-33

SAURUGGER Sabine « État de la littérature. Conceptualiser l'intégration européenne : état de l'art théorique », *Revue internationale et stratégique*, 2004/2 - n° 54, pp. 165-176

SAURUGGER Sabine, « Organized civil society » as a legitimate partner in the European Union », 2007, disponible sur <http://www.ceri-sciencespo.com>

WEISBEIN Julien, « Le lobbying associatif à Bruxelles entre mobilisations unitaires et sectorielles », *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 9, n° 1, 2002, pp. 79-98

WEISBEIN Julien, « Sociogénèse de la « société civile européenne » », *Raisons politiques*, n° 10, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, mai 2003, pp. 125-137

Articles non-scientifiques

EVANS-PRITCHARD Ambrose, "Euro-federalists financed by US Spy Chiefs", *The Daily Telegraph*, 19 September 2000, disponible sur <http://www.telegraph.co.uk>, consulté le 15 juillet 2010

Textes et rapports officiels

- « Objectif 2002 : Construisons ensemble l'Europe du XXIème siècle », Propositions du Mouvement européen international sur « l'avenir de l'Europe », Avril 1999
- Rapport annuel d'activités du Mouvement Européen-Belgique, 2000
- "Structuring Remarks and Thematic Proposals for the 2005 Congress", Rapport de Erwan Lannon, Comité Méditerranéen, Mouvement Européen international, 27 – 28 November 2004
- Déclaration d'Alger pour Une vision commune du futur, 26 février 2006
- Plan d'Action Commun, 26 février 2006
- « Civil Society Organizations Challenge Public Authorities », Rapport du Congrès de Ljubljana, 16-18 avril 2008
- Rapport annuel d'activités du Mouvement Européen-Belgique, 2008
- Rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'activités 2009 et des priorités politiques du MEI, Conseil des membres des 11 et 12 décembre 2009

Textes du Mouvement Européen

European Movement and the Council of Europe, London, Hutchinson, 1949

Congress of Europe 1948-2008, Building the Europe of the Future Together, 23-24 mai 2008, The Hague

Sources recensées aux archives historiques des Communautés européennes de Florence

➤ Présentation générale du Mouvement Européen

AHCE ME 647 Notes résumant les activités, les structures, l'histoire et le financement du ME, vol. 2 (1952-1977)

AHCE ME 712 Notes biographiques et curricula vitae de dirigeants du ME (1950 – 1978)

➤ Réunions et rapports des secrétaires généraux

AHCE ME 2517 Réunions des secrétaires généraux (1965 - 11/10/1996)

AHCE ME 2603 Rapports du secrétaire général du ME (03/1987 – 11/1992)

➤ Réunions du Conseil international puis Conseil fédéral

AHCE ME 1600 Congrès extraordinaire tenu à Cannes (01/10/1965 - 03/10/1965)

AHCE ME 1741 Réunion du Conseil international le 23/04/1967 à Bad-Godesberg, (01/ 1967-04/1967)

AHCE ME 2279 Session du Conseil fédéral tenue à Bruxelles (15/04/1983 - 16/04/1983)

AHCE ME 2534 Réunions du Conseil fédéral (09/12/1992 - 09/03/1996)

AHCE ME 2535 Réunions du Conseil fédéral (21/03/1997 - 21/02/1998)

➤ Rapports du secrétariat général et Correspondance

AHCE ME 363 Correspondance échangée entre le Sous-comité financier, le Secrétariat international et les comités nationaux (10/01/1950 - 17/11/1950)

AHCE ME 2281 Questionnaire adressé aux Conseils nationaux concernant l'adaptation de leurs structures aux nouvelles exigences fixées par le Conseil international, (12/1967-01/1968)

AHCE ME 1701 Enquête auprès des Conseil nationaux concernant leurs structures, activités et composition (1967 – 1969)

AHCE ME 2539 Correspondance échangée avec la Commission Européenne (06/03/1973 - 22/12/1992)

AHCE ME 2549 Groupes politiques du Parlement européen (11/04/1961 - 05/03/1997)

AHCE ME 2306 Correspondance échangée entre le Secrétariat international et les conseils nationaux italien, français, néerlandais, allemand et catalan (1988 – 1989)

➤ Commission juridique

AHCE ME 733 Comité des statuts (1949 – 1951)

➤ Finances

AHCE ME 916 Finances et budget du Mouvement européen, (1959-1969)

AHCE ME 2596 Finances (04/02/1981 - 13/12/1988)

➤ Mouvement Européen-Belgique

AHCE ME 2327 Notes historiques se référant à la naissance et à l'évolution du conseil belge du ME (1972 – 1976)

AHCE ME 2496 Conseils nationaux (09/01/1976 - 05/07/1996)